

par- ticipier

Concours Nature en ville

... FORMULAIRE D'INSCRIPTION à remplir en deux exemplaires

Le concours Nature en ville vise à soutenir et encourager la réalisation de projets exemplaires et novateurs, en vue de favoriser la nature, la biodiversité et le bien-être des habitants dans l'espace urbain. Ce concours est institué dans le cadre du programme Nature en ville du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

Le règlement du concours Nature en ville est disponible sur le site de l'Etat de Genève, à l'adresse www.ge.ch/nature-en-ville/concours



Personne Entreprise Association Commune Autre, veuillez préciser :

Cocher la case correspondante

• Nom du candidat :

• Intitulé du projet :

• Si entreprise, association ou commune, fonction de la personne de contact :

• Adresse postale :

• Téléphone : • Fax :

• Email : • Site web :

- Résumé du projet :

Descriptif pour la constitution d'un dossier de candidature au concours Nature en ville

Nous vous remercions de joindre au formulaire d'inscription un dossier d'une dizaine de pages maximum (format A4), en deux exemplaires, en renseignant les éléments suivants :

1. Introduction

- 1.1 Présentation du candidat au concours
- 1.2 Contexte et présentation du/des site(s)
- 1.3 Objectif(s)

2. Projet

- 2.1 Concept
- 2.2 Identifications des acteurs et parties-prenantes du projet
- 2.3 Description du projet et illustrations (plan d'ensemble au 1:200, croquis, profil etc.)
- 2.4 Modalités de gestion et d'entretien

Ce chapitre doit permettre de répondre aux critères d'attribution de l'article 3 du règlement.

3. Mise en œuvre

- 3.1 Description des travaux
- 3.2 Planification
- 3.3 Budget

Remarques : les plans et croquis peuvent être réalisés à la main.

Le formulaire dûment rempli, accompagné du dossier complet, doit être retourné d'ici le 15 juin de l'année en cours au Service du paysage et des forêts, Programme Nature en ville (adresse postale ci-dessous)

Ou par format électronique à : concoursNeV@etat.ge.ch
